



VILLE DE NEULLY-PLAISANCE

ENLEVEMENT DE GRAFFITI

Les graffitis représentent une pollution visuelle, créent un sentiment d'insécurité et les coûts de nettoyage sont souvent trop élevés.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal de Neully-Plaisance, dans un souci d'amélioration de la propreté de la ville, a autorisé les services techniques à enlever les affiches et les graffiti sur les immeubles privés donnant sur la voie publique.

Description

Différents produits et systèmes sont utilisés en fonction du type de supports :

- Les lingettes : destinées à l'enlèvement des graffiti sur les supports à surfaces lisses (P.V.C, bois, métaux, vitres,...)
- Les produits pulvérisés dits « verts » : ces produits biodégradables, sont utilisés sur les mêmes supports que les lingettes, lorsque l'efficacité des ces dernières se révèle insuffisante et utilisés également sur les murs lorsque le graffiti est relativement petit.
- L'hydrosablage : utilisés sur les supports bruts (béton) et dont la préservation de ces derniers n'est pas une priorité.
- L'hydrogommage : est le procédé le mieux adapté à l'enlèvement des graffiti ; en effet peu polluant en matière d'environnement (utilisation d'éléments naturels comme l'eau, l'air et la calcite de craie). Il permet un travail efficace sans agression du support à traiter. La ville de Neully-Plaisance est équipée de ce matériel très performant et moderne.
- Les Services Municipaux se sont vus confier la mission de nettoyage des graffiti et ce à titre gratuit, en ce qui concerne les Nocéens.

L'intervention se limite aux façades donnant directement sur la voie publique.

Si vous êtes confrontés à ce problème vous pouvez :

Contactez les Services Techniques ☎ : 01.43.00.96.16 poste 328

et

Editer le formulaire ci-dessous et renvoyer le dûment complété à l'adresse suivante :

Mairie de Neully-Plaisance
6 rue du Général de Gaulle
93360 NEULLY-PLAISANCE

Ou

Retourner le dûment complété à l'adresse mail suivante :

techniques@mairie-neullyplaisance.com



DECHARGE POUR DEMANDE

D'ENLEVEMENT DE GRAFFITI

Je soussigné :

Demeurant :
.....

Autorise la Ville de Neully-Plaisance à procéder à l'enlèvement de l'affichage sauvage ou du graffiti apposé sur la façade de l'immeuble sis :

.....
.....

1. dont je suis propriétaire
2. dont je représente le(s) propriétaire ou la copropriété en qualité de :

.....

Par ailleurs, je prends acte que la présente autorisation n'engage pas la ville de Neully-Plaisance à enlever systématiquement l'affichage ou les graffiti qui seraient apposés sur cet immeuble.

De plus, je m'engage à ne pas poursuivre la ville de Neully-Plaisance au cas où ma propriété subirait des dégradations du fait de cet enlèvement et à supporter personnellement les frais de remise en état de ma propriété qui pourraient en résulter.

Fait à

Le